

279

P NP

DM129

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE POUR LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR
MONIQUE SÉGUIN

Mon conjoint et moi résidons à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis 2009 car il fait bon y vivre. Les paysages sont magnifiques, on y voit plusieurs espèces d'oiseaux, certaines rares, les gens sont chaleureux.

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est un corridor historique et l'on se doit de le conserver tel qu'il est. La venue d'éoliennes industrielles changera pour longtemps l'aspect visuel de cette région historique (Fort-Lennox, Blockhaus de la rivière Lacolle), touristique et nautique. Je crains fort que ces gigantesques structures métalliques diminueraient grandement l'attrait que représente actuellement notre région.

Nous avons les meilleures terres agricoles du Québec. Seulement 2 % du territoire québécois est cultivable. Pourquoi vouloir soustraire 19 hectares de ces terres pour y installer des éoliennes industrielles? Ces terres nourrissent la population depuis des générations. La Loi pour la protection des terres agricoles n'a pas été adoptée pour rien. Ces terres doivent être protégées et ne servir qu'à la culture.

Une autre de mes préoccupations est les dangers pour la santé que représentent les éoliennes industrielles. Le docteur Nina Pierpont de Malone a présenté en juillet 2010 au Hammond (NY) Wind Committee une étude sur le Syndrôme éolien, syndrome qui se résume par des problèmes de sommeil, maux de tête et migraine, étourdissement, problème d'équilibre et nausée, fatigue, anxiété, irritabilité, colère, dépression, problème de concentration et d'apprentissage, acouphène. Ce syndrome a été corroboré par deux autres médecins qui l'ont aussi étudié, l'un en Angleterre et l'autre en Australie. Ces médecins suggèrent fortement une distance séparatrice des résidences de deux kilomètres. Les gens affectés par ce syndrome éolien se sentent même obligés de déménager pour se soustraire de tous les maux occasionnés par la proximité des éoliennes industrielles. Ces médecins qui ont étudié ce syndrome éolien recommandent fortement une distance séparatrice de deux kilomètres entre les éoliennes et les résidences. Je demeure à l'intérieur de ce deux kilomètres et cela me préoccupe grandement. La santé des Québécois vivant à proximité de ces gigantesques éoliennes n'est donc pas importante? Quand on sait qu'un groupe de 40 médecins québécois ont signé une pétition pressant le gouvernement du Québec de cesser l'implantation d'éoliennes en milieu habité, il est très préoccupant de penser que ces éoliennes pourraient être érigées à moins de deux kilomètres de toutes résidences.

La dévaluation immobilière associée à la présence d'un parc d'éoliennes industrielles est une autre de mes préoccupations. Selon l'étude effectuée par Appraisal Group One effectuée au Wisconsin, une perte de valeur variant de 24 % à 43 % est associée aux éoliennes industrielles. Selon une autre étude réalisée en Ontario par monsieur Chris Luxemberger du Groupe Sutton, étude basée sur 600 maisons sur une période de 3 ans, les résidences à l'intérieur de la zone éolienne se sont vendues en moyenne 48 000 \$ de moins et elles ont été sur le marché deux fois plus longtemps. Aussi, 11 % d'entre elles n'ont pas trouvé preneur alors que hors des zones éoliennes, seulement 3 % ne se vendent pas. Vous comprendrez qu'on a travaillé toute notre vie pour se procurer un petit lopin de terre pour y construire la maison de nos rêves. Si un jour nous devons nous en défaire, nous aurons de la difficulté de la revendre si le projet éolien de Saint-Valentin devait se réaliser.

De plus, l'acceptabilité sociale dont il est fait mention lorsqu'il s'agit de développement durable est un point qui est inexistant dans le projet éolien de Saint-Valentin. Le ministre du Développement durable, monsieur Pierre Arcand, a pourtant toujours dit que sans acceptabilité sociale, un projet ne pouvait être réalisé.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose fermement au projet éolien de Saint-Valentin et j'espère sincèrement que le BAPE ne recommandera pas la réalisation du projet éolien de Saint-Valentin.

Mémoire présenté par :

Monique Séguin

18, 63 Avenue
Saint-Paul-de-Joie aux-Neiges
Québec, Q.C. H1L 1G1
Tél. : 468-291-5268